

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Zone 30 km/h à la rue Francillon

Comme annoncé, le canton de Berne par l'intermédiaire de la section Jura bernois de l'office des ponts et chaussées (OPC) a procédé à la mise en service de la zone 30 km/h sur la rue Francillon le lundi 11 janvier.

Cette rue relève du domaine cantonal est c'est à lui qu'incombe l'obligation d'informer largement la population imérienne du nouveau régime de vitesse (zone 30 km/h) et des nouvelles règles et comportements à adopter dans une telle zone.

L'annonce de la mise en service de la zone 30 km/h a bien fait l'objet d'un tout-ménage distribué à Saint-Imier par le canton. Cependant, il n'a diffusé aucune information propres aux règles particulières à adopter en présence d'une zone 30 km/h, sur la rue Francillon qui est une route cantonale.

Un accident, apparemment sans trop de gravité, impliquant un enfant, s'étant déjà produit depuis la suppression des passages piétons, la Municipalité a comblé cette lacune en prenant l'initiative de distribuer aux écoles, aux établissements médico-sociaux de Saint-Imier et dans les commerces jouxtant la zone 30 km/h nouvellement créée une circulaire illustrant les principes de base et les comportements à adopter en pareille situation.

L'objectif de cette démarche a pour but de prévenir tout nouvel accident et de garantir une bonne cohabitation entre les différents usagers de l'espace public.

**** Détail des règles et comportements à adopter à l'intérieur d'une zone 30 km sur www.saint-imier.ch*

L'art de vivre avec bébé

A l'initiative de la Commission de la santé, la Municipalité va offrir cette année 13 numéros de la publication «Message aux parents» de Pro Juventute destinée aux géniteurs primipares. Ces fascicules ont pour but d'informer, de rassurer, de conforter les pères et les mères dans leur rôle de parents, d'éveiller leur compréhension pour les besoins de leur enfant et de les sécuriser pour leurs premiers pas dans leur vie de père et mère. Les thèmes soulevés, comme les soins, l'alimentation, l'éducation ou encore le couple, sont variés et donnent des informations précieuses pour accompagner les premiers mois de la vie des nourrissons. La Municipalité en profite pour féliciter toutes les familles qui accueilleront un nouveau-né en 2016 et leur souhaite beaucoup de bonheur.

Efficacité énergétique : poursuite des actions communales

Afin de contribuer au tournant énergétique, la Municipalité de Saint-Imier a créé il y a plusieurs années un Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. Ce fonds est alimenté par tous les consommateurs d'électricité de la commune, à raison de 0,2 ct par kWh. Des mesures concrètes en vue de favoriser l'efficacité énergétique ont été élaborées et validées par le Conseil municipal. En vigueur depuis 2013, elles peuvent profiter à tous les habitants et propriétaires de Saint-Imier (Mont-Soleil et les Pontins/ les Savagnières inclus).

Les résultats obtenus lors de ces 3 dernières années sont prometteurs. Depuis 2013, l'achat de plus de 360 appareils électroménagers efficaces a été soutenu représentant plus de 100'000 kWh d'électricité économisés annuellement par rapport à la consommation d'appareils anciens énergivores. D'autre part, le fait de restituer le soutien communal en bons du CIDE a permis d'injecter près de CHF 90'000.- dans l'économie locale.

Onze certificats CECB+ (évaluation des bâtiments), 4 installations de production d'eau chaude sanitaire thermique ont également été subventionnés, ainsi que le remplacement de 41 pompes de circulation de chauffage.

Lors de sa séance du 12 janvier, le Conseil municipal a confirmé la poursuite des actions en validant l'actualisation du concept communal pour ces prochaines années. Ce dernier prévoit l'intégration des sèche-linge dans les appareils subventionnés (un appareil moderne étant bien plus efficace qu'un ancien). Une restriction limitant à 2 le nombre d'appareils subventionnés pour une période de 5 ans par appartement imérien a toutefois été décidée. D'autre part, les exigences d'efficacité des appareils augmentent à compter du 1^{er} janvier 2016 afin de tenir compte des progrès de la technique. Le tableau ci-dessous résume les exigences de performances pour recevoir le soutien communal :

Appareils	Classe exigée pour le soutien
Frigo	A+++
Congélateur	A+++
Lave vaisselle	A+++/ A
Lave linge	A+++/ A

Comment procéder :

Les personnes désirant déposer une demande de subvention pour les actions décrites ci-dessus peuvent s'adresser aux Services techniques (tél. 032 942 44 00) pour obtenir le formulaire à compléter et tout renseignement sur la démarche.

Hausse du prix du gaz naturel à compter du 1^{er} janvier 2016

Les tarifs de vente du gaz naturel aux clients des Services techniques de Saint-Imier en 2016 sont adaptés à la hausse suite à une augmentation substantielle de la taxe CO₂.

Rappelons que le prix du gaz est composé de celui de l'énergie proprement dite, de l'entretien des réseaux de transport et de distribution et de la taxe CO₂ de la Confédération. Si le prix de l'énergie poursuit sa baisse en 2016 (0.453 ct/KWh ou -12.5%), les coûts d'entretien des réseaux amont augmentent tout comme la taxe CO₂ qui passe de 1.093 ct/ kWh à 1.517 (+38.7 %).

Au total, le prix 2016 sera 0,05 ct/ kWh plus élevé qu'en 2015, le tarif B passant de 6.65 ct/ kWh à 6.70 ct/ kWh (+0.75%).

Naturalisation accordée

Au terme de la procédure légale, Mme Jenifer Jefkaj s'est vu remettre le passeport rouge à croix blanche. Deux dates essentielles se greffent sur sa demande de naturalisation :

le 22 septembre 2015, quand l'exécutif imérien, en se fiant, notamment au rapport d'audition, lui a octroyé le droit de cité communal et le 7 janvier 2016 lorsque la Confédération a décidé de la compter parmi ses ressortissants. Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à cette nouvelle concitoyenne.

mercredi 20 janvier 2016
(cm)